

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

**Arrêté du 2 novembre 2010 modifiant l'arrêté du 3 août 2009 portant renouvellement des membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz**

NOR : M TSA1030969A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12 ;

Vu l'arrêté du 3 août 2009 portant renouvellement des membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz : Mme Christine FLEUROT-COLLIN, médecin ORL attaché à l'institut, en remplacement de M. Jean LAGOUTIÈRE ; M. Patrick FAIVRE, directeur du centre d'éducation pour déficients visuels de Santifontaine, en remplacement de M. Jean SALQUE.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 2 novembre 2010.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur de l'autonomie  
des personnes handicapées  
et des personnes âgées,*  
P. RISSELIN